



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

**BREVET PROFESSIONNEL  
D' AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE**

**Session 2007**

**EPREUVE E2.A**

**INTERVENTION SUR UNE INSTALLATION  
EN TELESECURITE**

**Un dossier par candidat**

**SOMMAIRE**

Ce dossier comporte 6 folios page de garde comprise.

Déroulement de l'épreuve.....	folio 2/5
Situation.....	folio 3/5
Consignes exploitation et intervention .....	folio 4/5
Main courante.....	..... folio 5 et 6/6

<b>EXAMEN :</b> BP	<b>Spécialité :</b> AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
<b>Epreuve :</b> E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE					
Session : 2007	Repère : D1	Echelle	Durée : 1h20	Coeff : 2	Folio 1/6
<b>ACADEMIE DE</b>			<b>SUJET</b>		

## DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Au cours de cette épreuve vous serez amené à :

1. Gérer à distance les interventions de plusieurs équipiers (3) (rondiers intervenants), munis de téléphones mobiles, à partir des informations recueillies sur une installation informatisée de télésecurité (durée 30 minutes).
2. Rédiger la main courante relative aux opérations conduites (durée 20 minutes).
3. Répondre à une interrogation orale devant un jury (durée 30 minutes).

Sera particulièrement évaluée votre aptitude à :

- Décoder très rapidement les informations reçues sur l'ordinateur de gestion,
- Affecter en fonction de leurs compétences les ressources humaines disponibles,
- Donner des consignes claires et précises dans le respect de la légalité à vos équipiers,
- Rendre compte oralement et par écrit.

<b>EXAMEN :</b>		<b>Spécialité :</b>			
<b>BP</b>		<b>AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE</b>			
<b>Epreuve :</b>					
<b>E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE</b>					
<b>E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE</b>					
Session : 200	Repère : D1	Echelle :	Durée : 1h20	Coeff. : 2	Folio 2/6
<b>ACADEMIE</b>			<b>SUJET</b>		

## SITUATION

Vous êtes employé en qualité d'opérateur en télésécurité par la société EUROSECURITE et agissez sous l'autorité d'un chef de station.

La station centrale où vous exercez vos fonctions est agréée APSAD. De type P.2, elle répond aux exigences de la règle R.31 et permet d'assurer la gestion et le traitement des informations en provenance de 438 sites télésurveillés sur le territoire national. Il s'agit de bâtiments ou locaux :

- Industriels
- Commerciaux
- Privés (résidences principales et secondaires).

Pour l'intervention (levée de doute) l'entreprise emploie plusieurs ronds-intervenants géographiquement répositionnés pour garantir des délais d'intervention inférieurs à 30 minutes. Chacun dispose d'un téléphone mobile dont vous détenez le numéro.

Vos fonctions vous amènent à recevoir et gérer les informations :

- De mise en et hors service des installations de détection sur site (manuelle, automatique ou télécommandée),
- d'alarme et d'autosurveillance,
- d'alimentation ou de défaut d'alimentation électrique des matériels,
- de liaison ou de défaut de liaison radio entre les matériels de l'installation,
- de défaut de la ligne téléphonique constaté lors de la non-réception d'un test cyclique périodique.

<b>EXAMEN :</b>		<b>Spécialité :</b>			
<b>BP</b>		<b>AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE</b>			
<b>Epreuve :</b>					
<b>E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE</b>					
<b>E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE</b>					
Session : 200	Repère : D1	Echelle :	Durée : 1h20	Coeff. : 2	Folio 3/6
<b>ACADEMIE</b>			<b>SUJET</b>		

## CONSIGNES OPERATEUR S.C.T. (extrait)

### I – RECEPTION D’UNE INFORMATION D’ALARME OU D’ANOMALIE

En cas de déclenchement d’alarme, de test cyclique non parvenu, de mise en ou hors service hors créneaux ou de défaut technique, les opérateurs de la station procéderont à un contre-appel téléphonique sur le site concerné (n°indiqué sur la fiche-site) avant de déclencher une intervention afin de vérifier que l’information reçue n’est pas due à une erreur de manipulation de l’utilisateur.

Lors du contact, il sera fait usage du mot code confidentiel défini (fiche site).

La totalité de la communication téléphonique devra être enregistrée et horodatée.

Chaque évènement sera porté à la main courante de la station avec mention :

- des date et heure de :
  - réception de l’information,
  - prise de contact avec le rondier-intervenant compétent,
  - arrivée sur le site de l’intervenant,
  - appel éventuel au service public compétent,
  - fin d’intervention.
- du numéro du site concerné,
- de l’identité de l’intervenant,
- de la nature de l’évènement,
- des mesures prises.

### II – RAPPEL DES CONDITIONS D’ INTERVENTION (rondiers intervenants)

L’intervention pour levée de doute en matière d’intrusion s’effectuera obligatoirement en 4 temps ou phases :

- l’approche du site (en véhicule et en liaison avec la station centrale)
- l’observation,
- l’action sur le point pour reconnaissance et prise des mesures adaptées,
- la fin d’intervention après remise du site en situation de sécurité.

La mission de l’intervenant (R 41 APSAD) consiste à :

- appliquer les consignes préétablies par contrat et communiquées par l’opérateur,
- rendre compte à l’opérateur de son arrivée sur les lieux et de la progression de sa reconnaissance,
- laisser une trace (discrète) de son passage sur les lieux,
- procéder à une vérification des lieux (vérification périmétrique complète) et à un contrôle physique de toutes les issues de l’habitation,
- prendre en cas d’effraction, toutes les mesures conservatoires définies par le contrat d’abonnement, notamment le gardiennage et la sauvegarde de toutes les issues du ou des bâtiment(s),
- informer les forces de l’ordre en cas d’effraction constatée ou de situation anormale.

EXAMEN : <b>BP</b>		Spécialité : <b>AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE</b>			
Epreuve : <b>E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D’UNE INSTALLATION EN TELESECURITE</b> <b>E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE</b>					
Session : 200	Repère : D1	Echelle :	Durée : 1h20	Coeff. : 2	Folio 4/6
<b>ACADEMIE</b>			<b>SUJET</b>		





**BREVET PROFESSIONNEL  
D'AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SECURITE**

**E2 : Epreuve d'intervention dans le cadre d'une installation en télésécurité**

**E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE**

**IMPORTANT**

**CONSIGNES AUX CENTRES D'EXAMENS ET EXAMINATEURS  
NE PAS DISTRIBUER AUX CANDIDATS**

Epreuve pratique : Durée 30 minutes

**Contenu :**

Cette sous épreuve consiste à recréer, à partir d'une situation simulée sur réseau, les conditions d'une intervention réelle afin de vérifier l'aptitude du candidat à y faire face.

**Seront évalués plus particulièrement au cours de cette épreuve :**

- Repérer immédiatement à partir d'un écrans de la centrale de télésurveillance le lieu où vient de se produire un incident ou une intrusion,
- Déployer immédiatement ses équipiers aux points sensibles du réseau surveillé,
- Prendre immédiatement toutes initiatives susceptibles de mettre en sécurité maximale les installations sensibles (verrouillage à distance des issues de sécurité, mise en place d'un dispositif de secours suite à la mise en panne d'une partie du réseau de surveillance à la suite d'un acte de vandalisme etc...),
- Porter secours et assistance à une personne blessée au cours de l'intervention,
- Demander immédiatement du secours ou l'intervention des forces de police par déclenchement d'alarme ou téléphone mobile.

<b>EXAMEN :</b> BP		<b>Spécialité :</b> AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE			
<b>Epreuve :</b> E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE					
Session : 200	Repère : D1	Echelle	Durée : 1h20	Coeff : 2	Folio 1 / 6
ACADEMIE DE NANCY - METZ			CONSIGNES CENTRE ET EXAMINATEURS		

## Matériels à préparer par le centre d'examen (pour mémoire) :

- Une installation de télésécurité
- Une horloge dans le PC
- 2 téléphones mobiles
- Lignes spécialisées
- Registre de main courante
- Les centres prépareront 10 scénarios, chaque scénario comprenant 2 ou 3 alarmes (technique, incendie, intrusion) selon le temps de traitement de ces alarmes, la durée de l'épreuve n'excédant pas 30 minutes. Le candidat tire au sort un scénario .

Une situation complète est donnée ci dessous à titre d'exemple.

Les situations ne peuvent être mise au point que localement en fonction du matériel existant.

Ces situations sont uniquement réservées à l'évaluation ponctuelle et ne peuvent en aucun cas être support de formation.

# Exemple de situation pour un candidat

## Exemples d'alarmes

### 1) Une alarme incendie

Déclenchement émanant d'un détecteur de fumée placé dans un local annexe d'une société industrielle. Aucun correspondant sur site. Levée de doute obligatoire par rondier.

### 2) Une alarme intrusion

Alarme provenant du pavillon client n° 54001 – Appel sur site , aucune réponse – Envoi sur place du rondier n°1 – Lors de son transport rondier victime accident matériel circulation et véhicule hors service. Envoi 2° rondier qui à son arrivée constate effraction porte arrière. Des objets sont à l'extérieur prêts à être emportés. Demande intervention service police pour constatation des faits.

### 3) Une alarme technique

Anomalie localisée chez le client 54000. Contre appel téléphonique sans réponse – envoi d'un rondier qui constate présence d'un véhicule utilitaire devant la porte et un homme qui semble occupé à faire des travaux sur circuit électrique. Invité à s'expliquer l'homme déclare être artisan et avoir été sollicité pour déposer centrale d'alarme. N'étant pas en possession des codes de mise hors service il a sectionné les fils d'alimentation. Les vérifications entreprises par l'opérateur conduisent à confirmer les faits relatés.

<b>EXAMEN :</b> BP		<b>Spécialité :</b> AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE			
<b>Epreuve :</b> E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE					
Session : 200	Repère : D1	Echelle	Durée : 1h20	Coeff : 2	Folio 2 / 6
ACADEMIE DE NANCY - METZ			CONSIGNES CENTRE ET EXAMINATEURS		

## FICHE DE DEROULEMENT DE LA SITUATION EN FONCTION DES ALARMES RECUES

Le rôle du rondier intervenant est joué par un membre du jury. Vous trouverez ci-dessous les 3 scénarios correspondant aux 3 alarmes pré-citées en exemple.

### Scénario correspondant à l'alarme 1

A son arrivée sur site le rondier appelle l'opérateur et déclare qu'il ne retrouve plus le code d'accès permettant d'entrer sur la zone où se situe l'anomalie. L'opérateur ne devra en aucun cas donner par téléphone ce renseignement. Devant le refus le rondier indique avoir retrouvé le code. Les vérifications effectuées permettent de déterminer qu'il s'agit d'un dysfonctionnement du détecteur – L'opérateur devra donc demander au rondier de neutraliser l'équipement défaillant et il devra prendre contact avec le service de maintenance pour signaler l'anomalie. Rondier signalera fin d'intervention.

### Scénario correspondant à l'alarme 2

Dès réception de l'alarme intrusion émanant de la résidence du client 54001 le rondier doit effectuer contre-appel sur site afin de vérifier la réalité des faits. Son appel reste sans réponse. Il faut donc envoyer sur place un rondier.

Le rondier n°1 est mis en œuvre pour effectuer la levée de doute. Peu de temps après son départ le rondier signale qu'il vient d'être victime d'une sortie de route dans un virage, il n'est pas blessé mais son véhicule est hors d'usage. Il demande donc à l'opérateur de bien vouloir appeler l'agence Peugeot de NANCY pour assurer le dépannage (opérateur devra traiter en priorité envoi d'un second rondier sur alarme intrusion car le dépannage n'est pas prioritaire aucun blessé).

Un second rondier doit être mis en œuvre en urgence, l'opérateur devra prendre en compte la position géographique des 2 autres rondiers afin de privilégier l'urgence de la situation.

Lors de son arrivée sur place rondier constate effraction porte arrière garage et des objets (téléviseur – magnétoscope – chaîne hi-fi) sont posés à même le sol prêts à être emportés.

Le rondier demande la conduite à tenir. L'opérateur doit indiquer qu'il va faire appel aux services de police et que dans l'attente de cette intervention, il y a lieu de se placer en situation d'observation à l'écart du pavillon. Mesure de prudence pour le rondier. Le rondier un « peu trop zélé » se déclare prêt à entrer afin de vérifier si les auteurs des faits sont toujours dans la maison, il se propose de rentrer les objets laissés à l'extérieur. L'opérateur devra exiger le respect des consignes de prudence et interdire à son rondier de toucher aux objets découverts à l'extérieur (empreintes éventuelles).

Lors de l'appel aux services de police l'opérateur devra expliquer clairement la situation exposée par le rondier. Dès la fin de la communication avec la police nouvel appel du rondier qui signale qu'il vient de voir deux adolescents s'enfuir de la maison. Ils sont partis en direction d'un véhicule Mercedes immatriculé 4--- BZH 73 qui a aussitôt démarré en direction de CHAMPIGNEULLES. Il peut préciser que l'un des adolescents est de taille moyenne, cheveux longs, vêtu d'un pantalon clair et d'une chemise blanche avec motifs floraux. L'autre était vêtu de sombre. Ils n'ont pas pris les objets laissés à l'extérieur mais ils étaient porteurs de sacs poubelles qui semblaient garnis. Le rondier propose donc d'aller voir sur place dans le pavillon. L'opérateur doit s'y opposer (gel des lieux) et il doit appeler de nouveau la police afin de donner les informations transmises par son rondier.

<b>EXAMEN :</b>		<b>Spécialité :</b>			
<b>BP</b>		<b>AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE</b>			
<b>Epreuve :</b>					
<b>E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE</b>					
<b>E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE</b>					
Session : 200	Repère : D1	Echelle	Durée : 1h20	Coeff : 2	Folio 3 / 6
<b>ACADEMIE DE NANCY - METZ</b>			<b>CONSIGNES CENTRE ET EXAMINATEURS</b>		

Peu de temps après appel du rondier qui signale arrivée de la Police et qui demande si il peut quitter les lieux. L'opérateur doit refuser car la mission du rondier implique de quitter les lieux que lorsque la situation est redevenue sécurisée

Nouvel appel du rondier qui signale l'arrivée sur place du propriétaire et qui indique que celui-ci est très en colère car il estime que les « voleurs » ont eu tout leur temps pour fouiller les lieux et ce malgré l'existence d'un système de sécurité. Il va exiger des explications de la part du chef d'agence.

Avisé de ces faits l'opérateur se doit de faire immédiatement un compte rendu téléphonique à son chef de service et il va demander aux 2 rondiers concernés par cette situation de bien vouloir rédiger un rapport expliquant leur action dans le cadre de cette affaire. Il devra lui aussi fournir les éléments concernant la gestion de cette intervention. Les éléments figurant à la main courante seront primordiaux, il y a donc lieu d'avoir un document bien renseigné.

Le rondier signale son départ des lieux après accord du client. Il précise que de nombreux bijoux ont été volés et que le préjudice de ce cambriolage semble très important et de ce fait il se rend à l'Hôtel de Police pour faire son témoignage.

### Scénario correspondant à l'alarme 3

Le rondier arrive sur place il constate qu'une camionnette stationne devant le pavillon. Il en rend compte. Il indique qu'il va s'approcher afin d'être en mesure de relever l'immatriculation. L'opérateur doit rappeler à son rondier de prendre des mesures de précaution pour mener à bien cette mission d'approche. Le rondier indique dans les minutes qui suivent que le véhicule est immatriculé 892 ANP 54 et qu'il semble appartenir à la société COTTEL de METZ. Inscriptions lues sur le côté de ce véhicule. Il indique aussi que la porte du pavillon est ouverte et qu'un homme en bleu de travail semble être occupé à faire des travaux sur un coffret électrique. Le rondier va donc aller voir de quoi il s'agit. Les renseignements transmis par le rondier doivent apparaître sur la main courante de l'opérateur. Nouvel appel du rondier qui indique que le pavillon objet de l'alarme était pavillon témoin et qu'il vient d'être vendu. C'est donc à la demande de la Sté VESTA ex propriétaire que l'entreprise COTTEL est venue déposer le système d'alarme. L'ouvrier ne possédant pas les codes permettant de neutraliser l'installation a sectionné l'alimentation. IL ne pensait pas que cela allait entraîner de telles conséquences. Le rondier n'est pas en mesure de vérifier la réalité des faits. Cette opération va donc être effectuée par l'opérateur. Au cours de ce contact l'opérateur devra rappeler à son client que toute modification de l'installation doit être signalée. Avant que le rondier quitte les lieux il faudra lui demander de neutraliser l'installation afin que les travaux se poursuivent sans générer d'autres incidents.

<b>EXAMEN :</b> BP		<b>Spécialité :</b> AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE			
<b>Epreuve :</b> E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE					
Session : 200	Repère : D1	Echelle	Durée : 1h20	Coeff : 2	Folio 4 / 6
ACADEMIE DE NANCY - METZ			CONSIGNES CENTRE ET EXAMINATEURS		

**INTERVENTION SUR UNE INSTALLATION EN TELESECURITE**

**GRILLE D'EVALUATION**

(une par candidat)

**INTERVENTION EN EQUIPE (pratique 30 mm) 22 points**

Candidat n°.....

<b>1. L'OPÉRATEUR FACE A L'ÉVÈNEMENT</b>	<b>/ 6 pts</b>
• Identification des alarmes reçues avec localisations (site, client, type de détecteurs)	/ 2
• Application des consignes clients Contre appel (avec ou sans n° de code) à la personne désignée au contrat	/ 1
• Levée de doute (rondier – vidéo ou micro suivant le cas)	/ 1,5
• Appel aux services de sécurité publics (pompiers, police, gendarmerie) ou aux techniciens chargés de la maintenance.	/ 1,5
<b>2. LA GESTION DES RONDIERES PAR L'OPÉRATEUR</b>	<b>/ 10 pts</b>
• Appel au rondier le mieux pré positionné en lui exposant le problème rencontré	/ 2
• Mission confiée conforme aux attentes du client	/ 2,5
• Suivi de l'intervention (position du rondier, réactivité face à une période de silence anormale, déroulement de la mission)	/ 3
• Consignes claires et précises respectant l'aspect légal de l'intervention	/ 2,5
<b>3. LE COMPTE RENDU</b>	<b>/ 2 pts</b>
• Au responsable de la station	/ 1
• Au client ou a la personne citée au contrat	/ 1
<b>4. LE SAVOIR ETRE DE L'OPÉRATEUR</b>	<b>/ 4 pts</b>
• Maîtrise de soi	/ 1
• Langage approprié (termes professionnels)	/ 1
• Précision et concision des communications	/ 1
• Connaissance des diverses procédures à mettre en oeuvre	/ 1
<b>TOTAL 1</b>	<b>/ 22</b>

<b>EXAMEN :</b> BP	<b>Spécialité :</b> AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
<b>Epreuve :</b> E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE					
Session : 200	Repère : D1	Echelle	Durée : 1h20	Coeff : 2	Folio 5/6
<b>ACADEMIE DE NANCY METZ</b>			<b>CONSIGNES CENTRE ET EXAMINATEURS</b>		

# INTERVENTION SUR UNE INSTALLATION EN TELESECURITE

## **GRILLE D'EVALUATION**

(une par candidat)

### REDACTION D'UNE MAIN COURANTE (écrit 20 mm) 8 points

Candidat n° .....

<b>5. COMPTE RENDU ECRIT</b>	<b>/ 8 pts</b>
• Respect de la chronologie des évènements	/ 3
• Précision, concision et clarté du compte rendu	/ 5
<b>TOTAL 2</b>	<b>/ 8</b>

### INTERROGATION ORALE (oral 30 mm) 10 points

<b>6. Connaissance des moyens et du cadre légal</b>	<b>/ 10 pts</b>
• Connaissance de la "chaîne télésécurité" et des matériels qui la compose	/ 2,5
• Approche des règles APSAD applicables en la matière (R8,R31, R41,R 81)	/ 2,5
• Maîtrise des conditions légales de l'intervention (légitime défense, flagrant délit, droit d'appréhension, obligation d'assistance)	/ 2,5
• Pertinence des solutions proposées pour éviter les incidents gérés durant l'épreuve pratique	/ 2,5
<b>TOTAL 3</b>	<b>/ 18</b>

<b>TOTAL 1 + 2 + 3</b>	<b>/ 40</b>
------------------------	-------------

<b>EXAMEN :</b>		<b>Spécialité :</b>			
<b>BP</b>		<b>AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE</b>			
<b>Epreuve :</b>					
<b>E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE</b>					
<b>E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE</b>					
Session : 200	Repère : D1	Echelle	Durée : 1h20	Coeff : 2	Folio 6/6
<b>ACADEMIE DE NANCY METZ</b>			<b>CONSIGNES CENTRE ET EXAMINATEURS</b>		

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.